



N^o 078

Le 12 avril 1990

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA POLOGNE SUR LA PROTECTION RÉCIPROQUE DES INVESTISSEMENTS

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui qu'un Accord entre le Canada et la Pologne sur la protection réciproque des investissements a été signé le 6 avril à Varsovie par le vice-Premier ministre du Canada, Don Mazankowski, et par le vice-Premier ministre de la Pologne, Leszek Balcerowicz.

Cet Accord, qui entrera en vigueur au moment de sa ratification, couvre aussi bien les investissements canadiens en Pologne que les investissements polonais au Canada. Il prévoit, pour les investissements, le régime de la nation la plus favorisée (NPF) et le traitement national, ainsi qu'un traitement équitable et une compensation en cas d'expropriation ou de nationalisation.

Il contient aussi des dispositions concernant le transfert de fonds. Jusqu'à ce que le zloty polonais devienne pleinement convertible, les investisseurs canadiens se verront garantir le libre transfert, en devises convertibles, d'au moins 15 pour cent de leurs profits annuels. L'Accord établit aussi un mécanisme de règlement des différends ayant force exécutoire et prévoyant un arbitrage international.

M. Crosbie a noté que "cet Accord donnera plus de certitude aux investisseurs canadiens en Pologne et ce, en créant un environnement qui protège mieux leurs placements. Avec la Convention tendant à éviter les doubles impositions qui est déjà appliquée entre les deux pays, le nouvel Accord crée un cadre juridique favorable aux Canadiens qui investissent en Pologne."

L'Accord contribue aussi au programme canadien d'assistance à la Pologne, lequel souligne l'importance du rôle du secteur privé lorsqu'il s'agit de stimuler la croissance économique.

Cet instrument de protection des investissements étrangers est le deuxième accord du genre à être conclu par le Canada, le premier ayant été signé par le Premier ministre Mulroney lors de sa visite en URSS en novembre dernier. D'autres accords, qui avantageront les investisseurs canadiens à l'étranger, devraient être négociés dans le proche avenir, notamment avec d'autres pays de l'Europe de l'Est.